

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-CF1088

présenté par

M. Davi, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation et
les membres du groupe La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	50 000 000
Vie étudiante	50 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons accélérer la rénovation et la construction de logements étudiants par la mise en place d'un plan d'investissement devra permettre la construction de 15 000 logements universitaires supplémentaires par an, avec la rénovation et la remise aux normes de sécurité, environnementales et d'accessibilité des logements existants.

Les promesses du candidat Macron de 2017 n'ont pas été tenues : alors que le gouvernement prévoyait la construction de 60.000 logements étudiants en 2018, seules 35.926 habitations à caractère social ont été mises en service en 2022.

Pourtant, la France compte seulement 175 000 logements Crous pour 2,7 millions d'étudiants et le nombre de places en logement social géré par les CROUS pour 100 étudiants boursiers ne cesse de baisser : de 26,2 en 2017 à 22,4 en 2021.

Augmenter l'offre de logements étudiants est une urgence, le logement étant le premier poste de dépenses des étudiants. La rénovation du parc existant est également indispensable : les reportages sur l'insalubrité des résidences du CROUS se sont multipliés.

Le manque de place dans les résidences CROUS favorise aussi les abus de la part des résidences universitaires privées. Moncef, dans un courrier adressé aux députés, raconte qu'il louait pour sa fille, dans une de ces résidences, un appartement insalubre au loyer exorbitant et qu'on avait exigé d'elle de "re-meubler" l'appartement à sa sortie ainsi que de repeindre les murs, pratique pourtant illégale.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 04 Établissements d'enseignement privés du programme 150 à hauteur de 50 000 000 euros en AE et CP, vers l'action 02 Aides indirectes du programme 231.